



NB-OL 30-04-2022

Procès-verbal de la réunion du CA du mardi 05 Avril 2022 à 18H

Le Conseil s'est tenu en présentiel à la Veyrière, étaient présents :

- **administrateurs** : Mireille Kishazy, Nicole Barbier, Brigitte Lacombe, Olivier Labasse, Jean Claude Secchi, Claude Saulgeot, Jacques Lelarge, Luc Corneloup, Laurent Billet, Charles Lacombe. Excusé Georges Davignon; le Conseil peut délibérer valablement (**10/11**) – **excusés** :
- **adhérents** : Jérôme Weite, Richard Serret, Solange de Malartic, Gérard Rollot, Frédéric Petit ; excusé Jacques Hergott

Ordre du Jour :

- 1) approbation du PV du CA du 1/03/2022
- 2) Commissions permanentes (urbanisation, mobilités)
- 3) GT centre village : retours sur la présentation de nos recommandations sur le presbytère, suite des travaux
- 4) GT routes du haut.
- 5) autres GT : Sécurité – propreté - tranquillité publique ; chemins et sentiers...
- 4) réunion du CM (GD, JL)
- 5) point administratif (cotisations) et préparation AG le vendredi 13 mai 2022 (date provisoire).
- 6) questions diverses (article pour le Mag, enquête publique PDM du GA, à compléter)

Pièces jointes et envoyées avant la convocation :

- projet de PV de la réunion du CA du 1/03/2022 (envoyé)
- Aménagement cyclables rive Et ; point à date (OL-19/03/2022)
- Délibération du Grand Annecy du 27/02/2022 TCSPi (Tram BHNS) et position sur un éventuel recours (OL, 18/03/2022)
- appel de cotisations 2022 avec la date programmée pour l'AG : 13 mai à la Veyrière, sauf changement de lieu et date avancée (envoi du 17/02/2022)
- Réhabilitation du Presbytère : Lettre du Président du Conseil Déoartemental 74, Martial Saddier.
- Réhabilitation du Presbytère ; "note architecturale complémentaire" (JH 222-2022, 2 pages), jointe
- Projet article OL pour Riv'Est (embargo svp)

Introduction du Président à la réunion :

Plusieurs adhérents étant présents à la réunion, Olivier propose un tour de table pour que chacun puisse se présenter.

Olivier résume en quelques phrases le compte rendu de la réunion du 1 Mars pour les adhérents ; Il insiste particulièrement sur le travail du groupe du centre du village et sur les recommandations faites à la mairie sur la réhabilitation du presbytère et du cœur de village. Des jeux ont été installés pour les enfants place des Epèles sur le parking (inauguration) et près du lavoir. Il reste du travail pour la traversée du village (route d'Annecy, de la Tournette) à sécuriser pour les piétons et la réhabilitation de la rue de la Voûte et de la place des enfants.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 01/03/22 :

Le projet est approuvé à l'unanimité et sera mis en ligne rubrique « Conseils d'administration et Assemblées générales »

2° Commissions permanentes

-Urbanisation :

Claude a envoyé à chaque membre du bureau le relevé des demandes de PC et de DP établi par Nicole à partir de la liste des dossiers déposés à la mairie et des relevés faits par Nicole des PC et DP accordés et affichés sur le panneau d'affichage de la mairie :

- 6 PC accordés et 5 refusés. Parmi les refusées, certaines demandes, refusées par l'ancienne municipalité, représentées à la nouvelle, l'ont été une deuxième fois (ainsi 36 rue de la Voûte : 04/05/2021 et 13/12/2021).

- 4 DP accordées et 3 refusées.

- Route du Crêt des Vignes, il y a des haies beaucoup trop hautes (+/-2m). La taille normale devrait être de 1mètre (cf secteur non altius tollendi) et beaucoup dépassent cette taille limite. Pour les hauteurs autorisées : Voir le Mag de décembre 2021, page 51.

- Route du Crêt des Vignes nous sommes satisfaits de la disparition de la ligne aérienne à côté des villas Montand (cf. demande de Monsieur Vernet).

- Route des Crozettes ; la Villa Coppet respecte le permis demandé in fine (suite BVV) et accordé.

- Dossier Wolf. Les rebondissements, depuis la première autorisation sous la mandature Maniglier, sur interventions multiples du voisinage acharné, se poursuivent avec des procédures nombreuses qui complexifient au gré des modificatifs demandés par les uns et les autres la recherche de solution (maison édifiée) par les autorités ayant à connaître et décider. Au réexamen de l'épais dossier, BVV soutient le propriétaire empêché au nom des principes et de son aversion aux 2 poids, 2 mesures.

- La Combe ; Claude a examiné le dossier Joguet accordé par l'ancienne municipalité, il lui semble conforme. Brigitte s'étonne quand même de la taille et du poids des camions intervenants sur ce chantier. C'est une route qui ne peut supporter un tonnage supérieur à 3,5 tonnes, y a-t-il eu une demande de dérogation de tonnage par l'ancien élu ?

- Circulation, mobilité :

- Grand Annecy ; Après le PDM 2030, (plan de mobilité, qui a remplacé le PDU, plan de déplacements urbains) dont l'enquête publique s'est achevée (BVV a déposé ses remarques), un PLUi-HMB s'annonce au Grand Annecy. L'empilement des procédures administratives stupéfie. Olivier a été invité le 20 avril pour une réunion de consultation avec la Présidente F. Lardet.

Concernant le projet de TCSPi (transport collectif en site propre intégral), l'arrêté du 27/01/2022 ne semble pas avoir été attaqué, malgré la partialité de la synthèse des études et ses erreurs manifestes qui ont pu biaiser le vote ou conduire à une erreur d'appréciation au détriment du tram en rive Ouest, plus adapté et moins cher (le BHNS ne pourra pas passer en site propre sur 2 voies sans près de 200 expropriations, et devra être en alternat dans les centres village et le tunnel de la Puya). Le Grenelle a finalement voté contre le recours évoqué, attend la CNDP, et réalise une seconde vidéo.

- Veyrier. Les aménagements pour les routes du Port, de la Brune, des Tennis, des Crozettes, des Barattes, du Crêt des vignes pour sécuriser les piétons (zone 30km/h, couloirs 1,40m peints et zone de rencontre : 20Km/h max avec priorité piétons) ont été finalisées. Les cyclistes en promenades et familles les emprunteront, notamment pour l'accès des plages en évitant le centre village. Les bus des plages resteront sur les RD 909 et 909a.

3° GT Centre village

Olivier fait le point des 4 notes de recommandations et d'information présentées et remises aux adjoints, dont la dernière est un complément pour l'architecture présentant une alternative pour l'accès PMR avec les croquis de Jacques Herrgott (en convalescence). BVV réfléchira aux solutions techniques pour la déshumidification du rez- bas de façon à pouvoir l'utiliser.

4° Routes du Haut, Chemins entre montagne et Lac (reporté en l'absence de Georges, souffrant).

5° Sécurité des personnes et des biens, propreté et tranquillité publique

Trois adhérents désirent la reprise du groupe de travail et exposer les problèmes rencontrés.

- Les habitants des maisons proches des tennis, le président du club, le professeur et le gérant du bar ont été invités à l'initiative de la mairie à une réunion pour discuter sur la possibilité d'éclairer un ou plusieurs cours de tennis et sur les problèmes de nuisances sonores et nocturnes du bar/ club house. Nous sommes attentifs aux risques de troubles anormaux d'activités de loisirs pour les habitants et attendons de leur part un compte rendu précis pour l'étudier.

- Les terrains de la plage du Plan et du parking sont accessibles à tout le monde. Il s'y passe des choses anormales : trafic de drogue, alcool, rodéos de voitures et vélos générant de l'insécurité (agressions) et du bruit très tard dans la nuit. La mairie a été prévenue mais il semblerait que ce soit surtout un problème de gendarmerie. La mairie envisage de faire un skate-park à cet endroit et cela inquiète beaucoup toutes les maisons avoisinantes. Ces travaux d'un prix de 800 000 € sont-ils vraiment souhaitables à Veyrier et ne vont-ils pas créer des nuisances sonores et d'insécurité supplémentaires ?

- Evénements en extérieur à la Croix des Champs et nuisances sonores nocturnes. La famille Sautier est ouverte à la discussion et désireuse de bons rapports de voisinage. Pour pouvoir garder dans la famille (depuis 1834) cette demeure qui est un haut lieu patrimonial de Veyrier, les propriétaires ont eu besoin de changer la vocation du domaine, autrefois viticole, et d'en faire un lieu de séminaires, mariages, séjour entre amis.

6° Conseil municipal

Jacques Lelarge : Au dernier conseil municipal il a été annoncé une demande de prêt de 3,6 millions d'Euros pour les routes du haut du village (pour lesquelles nous avons aussi envoyé nos projets et participé à 3 réunions à la mairie en 2021) et le presbytère (qui viendra s'ajouter à la subvention déjà reçue pour ces travaux, sauf erreur 700 000 Euros)

La Ravoire : projet d'aménagement de ce magnifique terrain pour lequel BVV avait fait des suggestions en 2020: de la vigne, des arbres fruitiers, un potager (légumes utilisés pour la cantine des enfants), des ruches et une maison de la nature.

7° Administratif

- **cotisations ; Jean Claude fait le point ;** à ce jour nous avons reçu 59 cotisations/ 122 adhérents.

- **AG.** Les propriétaires, adhérents de BVV, ont proposé au Président de tenir notre assemblée générale à la Croix des Champs et d'y fêter les 35 ans de l'association. Olivier met aux voix : le conseil et les adhérents présents approuvent à l'unanimité la tenue de l'AG à la Croix des champs, 20 route d'Annecy. La date est avancée au jeudi 12 mai (ce qui n'était pas possible en semaine à la Veyrière). Accueil à 17h30. Démarrage à 18h précises. Cocktail à partir de 19h45.

Claude, Jean Claude et Olivier travaillent à leurs rapports respectifs et les feront parvenir prochainement aux membres du Conseil. JCS et OL contacteront un traiteur. OL travaillera au diaporama.

Prochaine réunion du CA, ouverte, mardi 3 Mai à 18 h. à la salle de réunion de la Veyrière.

Assemblée Générale publique : jeudi 12 mai 2022 à 8h précises, 20 route d'Annecy, Veyrier-du-Lac. Accueil à partir de 17h30.